



Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales
Pôle de la statistique et des systèmes d'information
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service
DGER/MAPAT/2015-454
18/05/2015

Date de mise en application : 01/06/2015

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 03/07/2015

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : enquête statistique annuelle sur les actions de formation professionnelle continue réalisées durant l'année civile 2014

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
Haut-commissariat de la République des COM
EPLEFPA
Fédérations nationales représentatives des établissements d'enseignement agricole privé

Résumé : la présente note de service a pour objet de préciser le champ et les modalités de cette enquête.

Enquête statistique annuelle sur les actions de formation professionnelle continue réalisées durant l'année civile 2014

Comme chaque année, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) met en place l'enquête sur la formation professionnelle continue (FPC). Cette enquête est complétée par les établissements publics et privés concernés, directement en ligne, via l'outil Sphinx. La grille de questions proposée aux centres de formation s'appuie en partie sur la partie pédagogique du « bilan pédagogique et financier » rempli chaque année au printemps par chaque centre pour la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Une présentation des principales informations extraites de l'enquête réalisée au cours de l'année 2014 (formations de l'année 2013) est jointe (Cf. annexe). Il s'agit de la répartition des heures stagiaires et du nombre de stagiaires par région, par niveau et par secteur professionnel.

Les statistiques issues des données récoltées lors des différentes enquêtes font l'objet de publications. Un chapitre du « Panorama de l'enseignement agricole » est consacré à la formation professionnelle continue. Ses éditions sont consultables sur le site www.chlorofil.fr dans l'espace « statistiques ».

1. Établissements concernés et champ d'application de l'enquête

- Les établissements publics et privés de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur agricoles renseignent l'enquête pour l'ensemble des actions de formation **diplômantes, certifiantes et non diplômantes** qu'ils réalisent. Ils renseignent également les prestations d'orientation et d'accompagnement effectuées.
- Les organismes relevant du réseau des chambres d'agriculture renseignent l'ensemble des actions de formation continue **diplômantes ou certifiantes relevant du seul champ de compétence-formation du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF)**. Ils renseignent également les prestations d'orientation et d'accompagnement qu'ils réalisent.

Par champ de compétence-formation du MAAF on entend le domaine couvert par la commission professionnelle consultative des « métiers de l'agriculture, de la transformation, des services et de l'aménagement des espaces » instituée auprès du ministre chargé de l'agriculture par décret N° 2007-950 du 15 mai 2007.

Par action de formation diplômante, on entend les actions de formation sanctionnées par un diplôme référencé au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Par action certifiante, on entend les actions de formation sanctionnées par un titre ou une qualification professionnelle référencé au RNCP (Certificats de spécialisation et Certificats de qualification professionnelle).

Les formations du MAAF référencées au RNCP, sont accessibles au lien Internet suivant : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/rechercheExperte> (autorité responsable = agriculture)

Par action de formation non diplômante, on entend toutes les formations relevant ou non du champ de compétence formation du MAAF et non sanctionnées par un diplôme ou titre ou qualification professionnelle référencé au RNCP.

2. Actions concernées

L'ensemble des actions de formation ainsi que les prestations d'orientation et d'accompagnement renseigné dans le cadre de cette enquête doit être cohérent avec le « bilan pédagogique et financier » établi pour chaque année civile par chaque prestataire de formation professionnelle en application des articles L.6352-11 et R.6352-22-23-24 du Code du travail (formulaire CERFA n° 10443 * 10) et transmis à la DIRECCTE.

Aucune heure de formation réalisée par la voie de l'apprentissage ne doit être saisie. Il en est de même pour les actions de formation continue qui ne génèrent pas d'heures stagiaires pour l'établissement, en particulier les « stages 6 mois » et les heures en entreprise dans le cadre de contrats de formation en alternance.

3. Saisie des données de l'enquête par les centres ou organismes

Tous les établissements recensés recevront dès parution de la note de service un mail de la part du MAAF qui leur indique un login et un mot de passe qui leur permettent de renseigner l'enquête.

La procédure à suivre pour saisir les données est la suivante :

– connexion Internet à l'adresse URL suivante :

<https://sphinx.educagri.fr/dger/FPC2014/Etab.htm>

– saisie du login et du mot de passe communiqués directement par mail à chaque centre de formation,

– saisie des données jusqu'au 3 juillet 2015 inclus, en s'appuyant sur la page 4 du « bilan pédagogique et financier 2014 » (formulaire CERFA n° 10443 * 10) complétée.

Important : les établissements recensés qui n'ont pas dispensé de FPC en 2014 devront en effectuer la déclaration, selon la procédure suivante :

– connexion Internet à l'adresse URL suivante :

<https://sphinx.educagri.fr/dger/FPC2014/Etab.htm>

– saisie du login et du mot de passe,

– cliquer dans le bandeau sur « Pas de FPC en 2014 (déclaration).

Chaque action de formation continue est décrite par 8 critères :

1. **Le type de la formation** : actions inscrites dans le champ du MAAF, actions inscrites dans le champ du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN), actions relevant d'un autre champ, actions ne relevant d'aucun secteur
2. **Le secteur professionnel de la formation** : production, aménagement, transformation, services, secteurs professionnels non rattachés au MAAF (par exemple formation au BP JEPS), formation sans lien avec un secteur professionnel (par exemple action d'orientation professionnelle). la spécialité de la formation

3. **La finalité de la formation** : action diplômante, action certifiante, action non diplômante le code (inscrite dans le bilan pédagogique, cadre D)
4. **Le niveau de la formation** : niveau V, niveau IV, niveau III, niveaux II et I, sans référence à un niveau pour les actions diplômantes et certifiantes
5. **Le diplôme, le certificat ou le non diplôme préparé** (sigle)
6. **L'intitulé de la formation** (saisie libre)
7. **Les effectifs stagiaires hommes et femmes** (calcul automatique de l'effectif total) (bilan pédagogique, cadre D)
8. **Les nombres d'heures stagiaires hommes et femmes** effectuées dans les centres (bilan pédagogique, cadre D)

Chaque prestation d'orientation et d'accompagnement est décrite par trois critères :

1. l'intitulé de la prestation (saisie libre),
2. les effectifs stagiaires hommes et femmes (calcul automatique de l'effectif total) (bilan pédagogique, cadre D),
3. les nombres d'heures stagiaires hommes et femmes effectuées dans les centres (bilan pédagogique, cadre D).

4. Rôle des Services régionaux de formation et de développement (SRFD) et des chargés de mission régionaux de FPC

L'autorité académique dispose d'un module d'enquête de suivi permettant la consultation des données saisies ainsi que les identifiants et des mots de passe des centres et organismes de sa région (en cas de perte).

Connexion Internet à l'adresse URL suivante :

<https://sphinx.educagri.fr/dger/FPC2014/SRFD.htm>

Saisie du login et du mot de passe qui seront communiqués directement par mail à chaque SRFD.

5. Calendrier

La saisie des informations par les établissements concernés se fera du 1^{er} juin au 3 juillet 2015.

6. Assistance

Pour toute question relative à l'enquête, privilégier le questionnement par courrier électronique adressé à :

Lydia Darcy : lydia.darcy@educagri.fr

Frédéric Lequèvre : frederic.lequevre@educagri.fr

Le Chef de la Mission de l'appui au
pilotage et des affaires transversales

Gilbert THUILLIER



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**
Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales
Pôle de la statistique et des systèmes d'information

1ter, avenue de Lowendal, 75 700 paris

**ENQUÊTE STATISTIQUE ANNUELLE SUR LES ACTIONS DE FORMATION
PROFESSIONNELLE CONTINUE RÉALISÉES PAR LES CENTRES PUBLICS ET
PRIVÉS**

ANNEXE

PRINCIPAUX RESULTATS - ANNÉE CIVILE 2013

En 2013, sur 671 établissements publics et privés enquêtés, 503 ont répondu, soit un taux de réponse de 75,0 %. Le taux de réponse des établissements publics atteint 97,4 % [Cf. 1 et 2].

L'enquête concerne tous les champs professionnels du MAAF pour l'ensemble des établissements. Les établissements publics recensent également les formations qu'ils réalisent dans d'autres champs professionnels.

En 2013, plus de 20 millions d'heures stagiaires ont été recensées. Ce nombre d'heures est en contraction de presque 7 % par rapport à 2012. Cette diminution est à relativiser au regard du nombre moins important d'établissements qui ont répondu à l'enquête (558 en 2012, 503 en 2013, un nombre très proche des 502 de 2011). Le nombre de stagiaires, 246 135, est très proche du recensement de 2012 (245 595). Quatre régions (Pays de la Loire, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Midi-Pyrénées) totalisent près du tiers (31 %) du nombre d'heures stagiaires. En revanche, ce sont les régions Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire et Aquitaine qui comptabilisent le plus de stagiaires (30 % du total) [Cf. 3]. Les régions qui recensent le plus de stagiaires et d'heures sont situées au Sud et à l'Ouest de la métropole [Cf. 4].

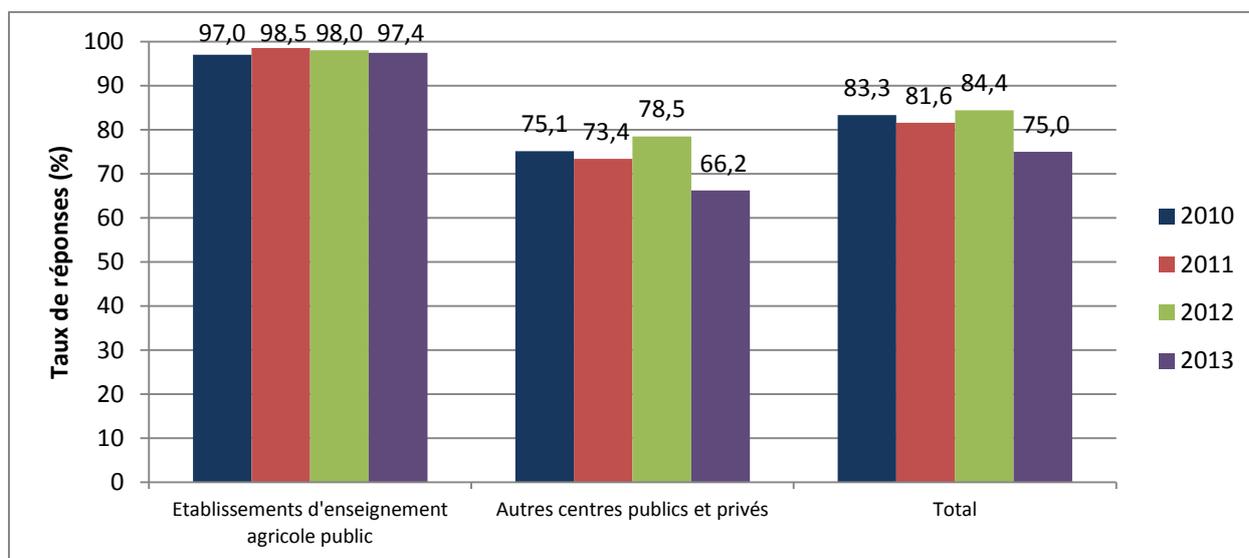
Les formations de niveau V et IV représentent en volume horaire, comme en 2012, plus de la moitié des formations effectuées, avec une prédominance des actions de niveau IV [Cf. 5]. La part de ces formations est très stable par rapport à l'enquête de 2012, alors que celle des formations de « niveau III et plus » perd 2,5 points, au profit des formations sans référence à un niveau de formation (+ 3 pts) [Cf. 6 et 7].

Parmi les formations diplômantes, certifiantes ou qualifiantes, le brevet professionnel de niveau IV, essentiellement pour l'option « responsable d'exploitation agricole » (BP REA) domine par son volume

horaire, soit, avec 3,4 millions d'heures, soit 17 % de l'ensemble du volume de la formation professionnelle continue, tous domaines confondus [Cf. 8].

Le secteur de la production concerne près d'un stagiaire sur deux (45 %) et 42 % des heures de formation, mais les effectifs sont en diminution pour ce secteur (respectivement -4,5 % et -6,4 %). Le nombre de stagiaires recensés dans le secteur de l'aménagement est en forte augmentation (+26 %) alors qu'il connaît une évolution opposée (-25 %) pour celui des services [Cf. 9]. La répartition horaire entre les différents secteurs est en revanche très stable par rapport à 2012 (Cf. 10 et 11).

1. Les taux de réponse à l'enquête sur la formation professionnelle continue selon le statut des centres de formation ou des établissements d'enseignement technique ou supérieur⁽¹⁾ en 2013, en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle Calédonie



2. Les taux de réponse, les effectifs de stagiaires et les heures-stagiaires selon le statut des centres de formation ou des établissements d'enseignement technique ou supérieur⁽¹⁾ en 2013, en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle Calédonie

Affiliation	Enquêtés	Répondants	% réponses	Eff. Stagiaires recensés	%	Heures-stagiaires recensées	%
<i>Enseignement privé</i>							
CNEAP	99	70	70,7	15 366	6,2	2 425 767	11,9
UNMFREO	202	117	57,9	12 811	5,2	1 717 769	8,4
UNREP	22	18	81,8	11 057	4,5	1 020 005	5,0
Sans affiliation	61	33	54,1	7 530	3,1	823 374	4,0
Total enseignement privé	384	238	62,0	46 764	19,0	5 986 915	29,4
<i>Chambres d'agriculture</i>							
APCA	98	81	82,7	73 169	29,7	1 099 548	5,4
<i>Enseignement public</i>							
Ens. technique	175	173	98,9	115 159	46,8	12 179 745	59,9
Ens. sup. long	14	11	78,6	11 043	4,5	1 070 569	5,3
Total enseignement public	189	184	97,4	126 202	51,3	13 250 314	65,2
Total	671	503	75,0	246 135	100,0	20 336 777	100,0

3. Les effectifs de stagiaires et les heures-stagiaires par région dans les centres de formation et les établissements d'enseignement technique ou supérieur⁽¹⁾ en 2013 en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Région	2013			Eff. stagiaires recensés	Heures- stagiaires recensées
	Centres publics et privés				
	Enquêtés	Répondants	% réponses		
Alsace	5	5	100,0	6 172	319 568
Aquitaine	40	28	70,0	14 642	1 185 087
Auvergne	29	24	82,8	12 607	1 231 520
Basse-Normandie	24	18	75,0	7 877	512 512
Bourgogne	30	21	70,0	13 141	1 088 958
Bretagne	44	29	65,9	14 522	1 314 379
Centre	26	23	88,5	13 075	695 405
Champagne-Ardenne	17	14	82,4	10 578	970 387
Corse	5	5	100,0	1 135	183 955
Franche-Comté	23	23	100,0	9 156	477 660
Haute-Normandie	20	15	75,0	4 108	564 426
Île-de-France	15	11	73,3	10 605	638 298
Languedoc-Roussillon	28	23	82,1	12 525	1 285 682
Limousin	11	11	100,0	6 894	439 664
Lorraine	23	15	65,2	7 817	604 296
Midi-Pyrénées	35	29	82,9	16 590	1 430 798
Nord-Pas-de-Calais	25	19	76,0	8 145	565 714
Pays de la Loire	53	33	62,3	14 977	1 692 569
Picardie	21	18	85,7	6 621	393 111
Poitou-Charentes	44	27	61,4	9 804	719 606
Provence-Alpes-Côte d'Azur	31	25	80,6	12 236	1 501 584
Rhône-Alpes	75	56	74,7	26 635	1 686 833
Total France métropolitaine	624	472	75,6	239 862	19 502 012
Guadeloupe	7	6	85,7	972	181 446
Guyane	5	2	40,0	931	45 172
Martinique	6	5	83,3	515	79 705
Mayotte ⁽²⁾	2	2	100,0	769	96 581
La Réunion	20	12	60,0	2 121	288 269
Total DOM	40	27	67,5	5 308	691 173
Polynésie française	1	1	100,0	316	34 107
Nouvelle-Calédonie	6	3	50,0	649	109 485
COM et Nouvelle-Calédonie	7	4	57,1	965	143 592
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	671	503	75,0	246 135	20 336 777

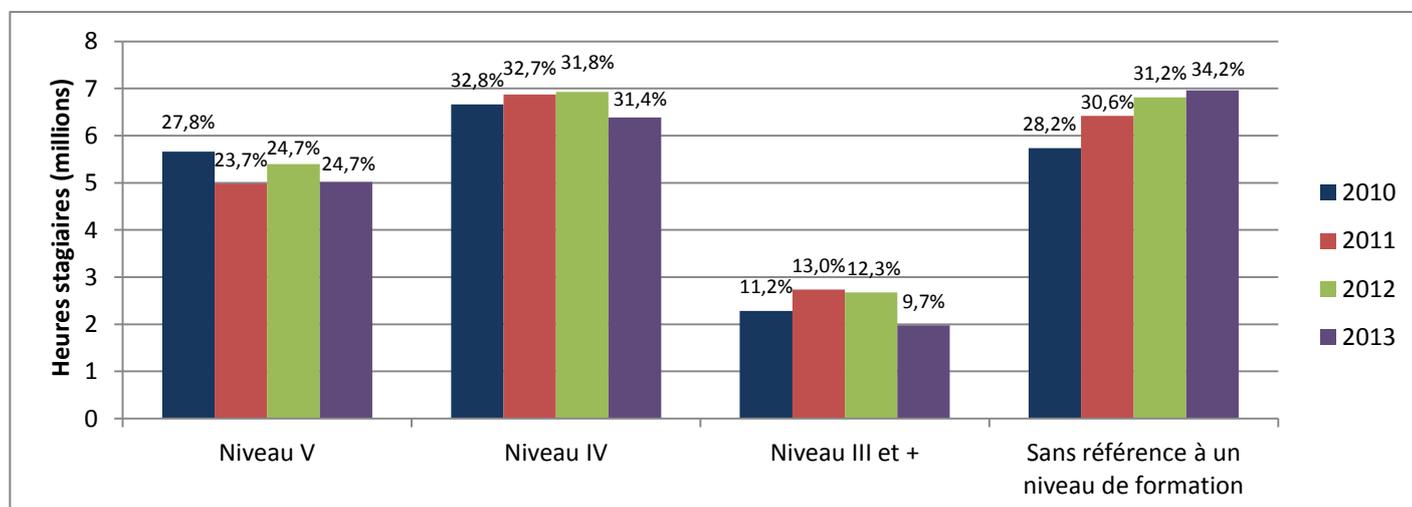
5. La répartition des effectifs de stagiaires et des heures-stagiaires dans les centres de formation et les établissements d'enseignement technique ou supérieur⁽¹⁾ par niveau de formation en 2012 et 2013 en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Niveau	Eff. Stagiaires recensés		Evol. 2013/2012		Heures-stagiaires recensées		Evol. 2013/2012	
	2012	2013	Nb.	%	2012	2013	Nb.	%
Niveau V	17 428	14 428	-3 000	-17,2	5 395 435	5 015 113	-380 322	-7,0
Niveau IV	28 648	17 182	-11 466	-40,0	6 930 265	6 387 594	-542 671	-7,8
Niveau III et +	11 616	4 600	-7 016	-60,4	2 675 393	1 975 562	-699 831	-26,2
Sans référence à un niveau de formation	187 903	209 925	22 022	11,7	6 814 406	6 958 508	144 102	2,1
dont prestations d'orientation et d'accompagnement	17 856	17 958	102	0,6	1 156 034	1 082 283	-73 751	-6,4
Total	245 595	246 135	540	0,2	21 815 499	20 336 777	-1 478 722	-6,8

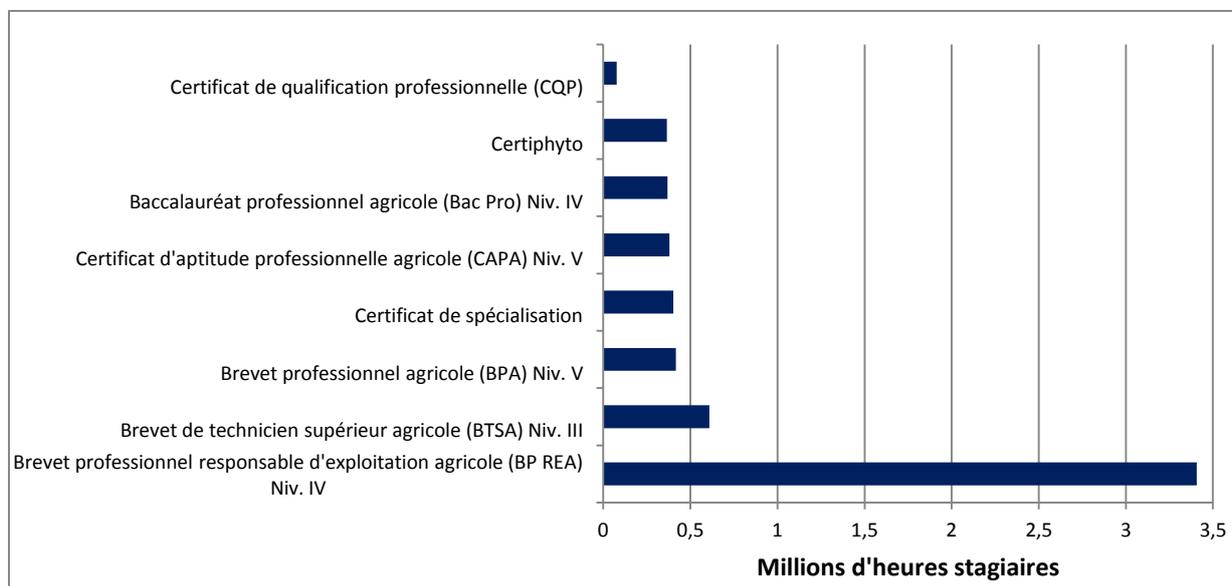
6. La répartition des effectifs de stagiaires et des heures-stagiaires dans les centres de formation et les établissements d'enseignement technique ou supérieur⁽¹⁾ par niveau de formation en 2012 et 2013 en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie (suite et fin)

Niveau	Nb. D'heures/stagiaire		Evol. 2012/2011		% des heures-stagiaires		Evol. 2012/2011
	2012	2013	Nb.	%	2012	2013	Points
Niveau V	310	348	38	12,3	24,7	24,7	-0,1
Niveau IV	242	372	130	53,7	31,8	31,4	-0,4
Niveau III et +	230	429	199	86,5	12,3	9,7	-2,5
Sans référence à un niveau de formation	36	33	-3	-8,6	31,2	34,2	3,0
dont prestations d'orientation et d'accompagnement	65	60	-4	-6,9	5,3	5,3	0,0
Total	89	83	-6	-7,0	100,0	100,0	

7. La répartition des heures-stagiaires dans les centres de formation et les établissements d'enseignement technique ou supérieur⁽¹⁾ par niveau de formation de 2010 à 2013 en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



8. La répartition en heures-stagiaires dans les centres de formation et les établissements d'enseignement technique ou supérieur⁽¹⁾ pour les principales formations diplômantes et certifiantes en 2013 en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



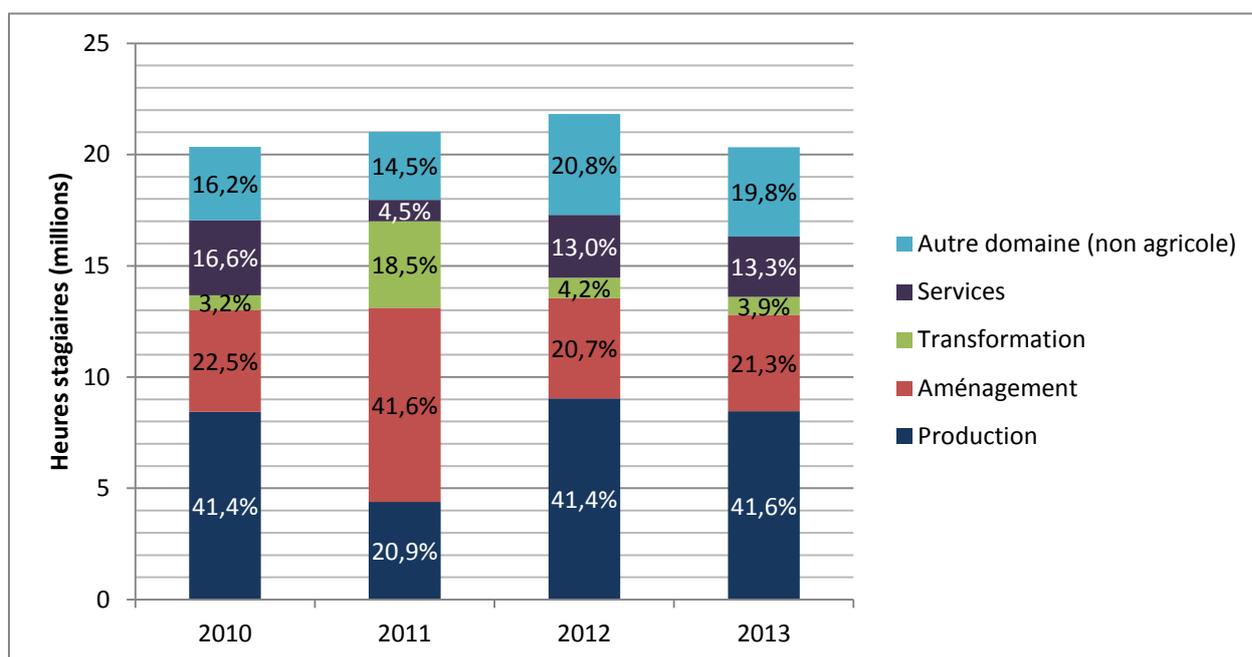
9. Les effectifs de stagiaires et les heures-stagiaires par secteur de formation dans les centres de formation et les établissements d'enseignement technique ou supérieur⁽¹⁾ en 2012 et 2013 en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Eff. Stagiaires recensés		Evol. 2013/2012		Heures-stagiaires recensées		Evol. 2013/2012	
	2012	2013	Nb.	%	2012	2013	Nb.	%
Production	116 311	111 039	-5 272	-4,5	9 040 032	8 458 584	-581 448	-6,4
Aménagement	34 687	43 727	9 040	26,1	4 508 845	4 338 415	-170 430	-3,8
Transformation	11 961	12 646	685	5,7	911 686	798 522	-113 164	-12,4
Services	33 211	24 977	-8 234	-24,8	2 827 957	2 711 104	-116 853	-4,1
Autre domaine (non agricole)	49 425	53 746	4 321	8,7	4 526 979	4 030 152	-496 827	-11,0
dont prestations d'orientation et d'accompagnement	17 856	17 958	102	0,6	1 156 034	1 082 283	-73 751	-6,4
Total	245 595	246 135	540	0,2	21 815 499	20 336 777	-1 478 722	-6,8

10. Les effectifs de stagiaires et les heures-stagiaires par secteur de formation dans les centres de formation et les établissements d'enseignement technique ou supérieur⁽¹⁾ en 2012 et 2013 en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie (suite et fin)

Domaine	Nb. D'heures/stagiaire		Evol. 2013/2012		% des heures-stagiaires		Evol. 2013/2012
	2012	2013	Nb.	%	2012	2013	Points
Production	78	76	-2	-2,0	41,4	41,6	0,2
Aménagement	130	99	-31	-23,7	20,7	21,3	0,7
Transformation	76	63	-13	-17,2	4,2	3,9	-0,3
Services	76	63	-13	-17,2	4,2	13,3	9,2
Autre domaine (non agricole)	92	75	-17	-18,1	20,8	19,8	-0,9
dont prestations d'orientation et d'accompagnement	65	60	-4	-6,9	5,3	5,3	0,0
Total	89	83	-6	-7,0	100,0	100,0	0,0

11. La répartition des heures-stagiaires par secteur de formation dans les centres de formation et les établissements d'enseignement technique ou supérieur⁽¹⁾ de 2010 à 2013 en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



(1) Les organismes relevant du réseau des chambres d'agriculture n'ont recensé que seules les actions de formation relevant du MAAF. Les établissements publics et privés de l'enseignement technique et supérieur agricole ont recensé les actions de formation relevant du MAAF et d'autres ministères.

(2) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.